

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du samedi 21 mars 2026

Convocation du :	17 mars 2026
Date d'affichage :	17 mars 2026
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	22
Votants :	23

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à douze heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous les présidences du Maire sortant, Monsieur Nicolas CARRO, du doyen d'âge, Monsieur Philippe FRENETTE ainsi que du nouveau Maire, Monsieur Olivier CHASTEL

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - MICHEL Astrid - PREAUCHAT Gaëtan - CADIOU Marion - HYMERY Sébastien - FRENETTE Philippe - PORTIER Gérard - HESRY Michel - RAOUL Laëtita - DUPLESSY Claire - KHAMAROU Hela - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - ROUSSEAU Patricia - SIMON Selma - RUEN Pauline - GUILLOU-COROUGE Françoise - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - QUEMARD Bertrand - CARRO Nicolas.

Absente excusée :

ROUVRAIS Suzon

Procuration : ROUVRAIS Suzon à RUEN Pauline

Préalablement, le Conseil a pris acte de l'ordre du jour suivant :

- 01 – Installation du Conseil Municipal**
- 02 – Election du Maire**
- 03 – Détermination du nombre d'adjoints**
- 04 – Election des adjoints au Maire**
- 05 – Lecture de la Charte de l'élu local par le Maire élu**

01 – Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M Nicolas CARRO, maire, qui a déclaré présents les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Pauline RUEN, en tant que plus jeune conseillère, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

En introduction, le Maire sortant, Nicolas CARRO prononce le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Avant d'inviter le doyen d'âge de notre assemblée à prendre place afin de présider la séance et de procéder à l'élection du nouveau maire de Quintin, permettez-moi, dans ce qui constitue pour moi les derniers instants de cette mandature, de m'exprimer.

Je souhaite d'abord rendre hommage à celles et ceux qui m'ont précédé dans cette fonction.

Être maire, c'est s'inscrire dans une histoire, dans une continuité, au service d'un territoire et de ses habitants. Je veux également remercier sincèrement l'ensemble des élus — adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux — qui m'ont accompagné durant ces six années. Nous avons travaillé ensemble avec engagement, avec exigence, et toujours avec la volonté d'agir pour les Quintinaises et les Quintinais.

Je tiens aussi à saluer le directeur général des services, ainsi que l'ensemble des agents de la commune. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public sont essentiels. Sans eux, rien ne serait possible.

J'y associe naturellement la directrice et les agents de la résidence autonomie Le Pavillon, pour leur engagement quotidien.

Ce mandat n'a pas été simple.

Il a commencé dans un contexte inédit, avec la crise de la Covid-19, qui nous a mobilisés durant de longs mois.

D'autres défis ont suivi, notamment la crise énergétique liée au contexte international.

Dans ces moments, nous avons tenu, ensemble, avec responsabilité et solidarité.

Je retiendrai de ces années des combats menés et des projets engagés comme :

- La mobilisation pour maintenir un bureau de poste à Quintin,
- La 3^e place obtenue en 2022 à l'émission *Le Village préféré des Français*, qui a mis en lumière notre commune,
- La mise en place d'un France Services La Poste,
- Le travail, souvent discret mais essentiel, mené avec les associations caritatives et les bailleurs sociaux,
- Les échanges constructives et enrichissants avec les différents acteurs publics, privés et associatifs
- Les travaux de rénovation de l'ancienne trésorerie, désormais dénommée Hôtel Lefevre,
- La création du centre de santé — un sujet complexe — dont les élus de Quintin ont été à l'initiative, avec l'appui du CH2P. Nous avons su convaincre 12 autres communes de s'associer à nous. Le centre ouvrira le 7 avril prochain,
- Les travaux de déconstruction et de dépollution du futur quartier,
- Le lancement de l'appel à projet concernant les futurs promoteurs du nouveau quartier
- La labellisation de notre commune Petite Ville de Demain qui a permis de financer un poste de chef de projet et de réaliser, en outre, un SDIE (Schéma directeur immobilier et énergétique) de l'ensemble de nos bâtiments communaux ainsi que la réalisation d'un plan guide pour définir Quintin à l'horizon 2040.
- Ainsi que le lancement de l'OPAH-RU pour revitaliser notre centre-ville.
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif. Elles appartiennent à Quintin et à ses habitants.

Elles sont aujourd'hui soit réalisées, soit engagées, et devront être poursuivies avec la même exigence et la même détermination dans les années à venir.

Concernant les finances de la commune, j'ai entendu beaucoup de choses durant la campagne. Lorsque nous sommes arrivés en 2020, nous savions que notre marge de manœuvre serait réduite, notamment en raison d'une capacité d'emprunt très limitée.

Le poids de la dette reste important, mais il est en diminution : nous sommes passés de 1 202 € par habitant en 2020 à 801 € en 2025.

C'est le résultat d'un travail rigoureux et constant demandant beaucoup de disponibilité.

Aujourd'hui, les électeurs ont fait un choix.

Je le respecte pleinement.

Une nouvelle équipe va prendre la responsabilité de conduire notre commune. Je vous félicite et vous souhaite sincèrement de réussir, car c'est Quintin qui est en jeu.

Pour ma part, je poursuivrai mon engagement au sein de ce conseil municipal, dans un rôle différent, mais avec la même exigence, la même sincérité et le même attachement à notre commune.

Et parce qu'au-delà des fonctions, il y a ce qui demeure, je veux simplement dire ceci :

On ne quitte jamais vraiment la fonction de maire.

On en transmet la responsabilité, mais on en garde à jamais le sens du devoir, l'attachement profond à sa commune, et la volonté de la voir réussir.

Je vous remercie. »

Monsieur Nicolas CARRO reçoit les applaudissements de l'assemblée.

02 – Election du Maire

M Philippe FRENETTE, membre présent le plus âgé du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-deux conseillers présents et a constaté posée la condition de quorum.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122- 4, L2122- 7 et L2122-8

Considérant que le plus âgé des membres présents du Conseil municipal prend la présidence de l'assemblée

Considérant que le président lance l'appel à candidature pour la fonction de maire

Considérant la candidature de Monsieur Olivier Chastel

Considérant que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote

Après avoir procédé aux opérations de vote le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 12

Monsieur Olivier Chastel a obtenu 19 voix et a été proclamé Maire.

C'est alors que M Philippe FRENETTE prononce le discours suivant afin de lui remettre l'écharpe de Maire de la commune de Quintin :

« Mesdames, Messieurs,
Cher Nicolas,
Cher Olivier,
Chers élus,
Chers Quintinais,

C'est avec sincérité et avec un profond sens des responsabilités que je prends la parole aujourd'hui, en ma qualité de doyen, pour présider cette cérémonie d'installation de notre nouveau maire.

Monsieur le Maire, cher Olivier, ce moment, bien que solennel, marque bien plus qu'une simple passation de fonctions. Il incarne la confiance de notre population, l'espoir d'un avenir commun et l'engagement constant au service de l'intérêt général.

Je me souviens avec beaucoup de clarté de notre première rencontre, il y a trois ans, lors du Festival de la Gastronomie. Ce fut un moment simple, presque anodin, mais qui nous a permis de découvrir l'essentiel : des valeurs partagées, une même vision du vivre-ensemble et un attachement profond à notre territoire.

Aujourd'hui, le destin de notre jolie ville est entre nos mains. C'est une responsabilité immense, mais aussi une formidable opportunité : celle de bâtir, d'unir et de faire grandir notre communauté.

Soyez assuré de mon engagement à vos côtés dans le défi que nous nous sommes lancés, car au-delà des fonctions et des titres, c'est une aventure collective que nous poursuivons avec exigence, respect et détermination.

Au nom de tous, je vous souhaite une pleine réussite dans vos missions.

Permettez-moi, à présent, de vous remettre l'écharpe symbolique de votre fonction, signe de l'honneur et de la confiance qui vous est accordée.

Vive Quintin !

Je vous remercie »

Monsieur Olivier CHASTEL, élu Maire, a prononcé le discours suivant :

« Chers Quintinaises et Quintinaise,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Mesdames et Messieurs les élus de la majorité et de la minorité,
Monsieur le Député,

Je voulais, en premier lieu, remercier Nicolas et toutes ses équipes pour le travail réalisé pendant toutes ces années. Douze années d'engagement sur le terrain pour toi Nicolas.

Quintinaises et quintinais, merci infiniment de nous avoir fait confiance.

Dès demain, nous allons travailler au service de tous les quintinais, sans aucune exception ! Fidèles à notre esprit de campagne électorale, nous allons vous écouter, nous allons planifier des actions à court et long terme, et enfin, nous allons communiquer avec vous tout au long de notre mandature.

Vous pourrez compter sur une équipe compétente, présente sur le terrain, et sur un maire pleinement engagé dans son mandat, à plein temps, vous représentant également au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

L'humain sera au centre de toutes nos préoccupations, pour une ville épanouie, créatrice, dynamique et rayonnante. Il est temps de libérer les forces vives, car les Quintinais ont du talent, et ils ne demandent qu'à s'exprimer !!!

Merci de votre confiance... Et maintenant... au boulot ! »

Monsieur Olivier CHASTEL reçoit les applaudissements de l'assemblée.

Il a donné la parole à Nicolas CARRO qui a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Maire,

Je vous remercie de me donner la parole et de me permettre de m'exprimer au nom de notre groupe.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre élection à la tête de notre commune.

Je tiens également à remercier l'ensemble des électrices et des électeurs qui se sont déplacés lors de ce scrutin. Par leur participation, ils ont contribué à faire vivre notre démocratie locale. Avec 45,45 % des suffrages exprimés, notre liste sera représentée par cinq élus au sein de ce conseil municipal. Nous mesurons pleinement la responsabilité qui nous incombe.

Dans ce rôle de minorité, nous resterons fidèles à nos idées et à nos convictions, celles pour lesquelles nous avons été élus. Nous aurons à cœur de suivre attentivement les dossiers, d'être présents et impliqués lors des conseils municipaux, et de contribuer aux débats dans un esprit constructif.

Nous serons vigilants et exigeants lorsque cela sera nécessaire, mais toujours guidés par l'intérêt général et par l'avenir de Quintin. Nous saurons également alerter lorsque certaines orientations nous paraîtront aller à l'encontre de cet intérêt général ou ne pas répondre aux priorités de l'ensemble de la population.

Nous soutiendrons les projets qui nous sembleront bons pour les Quintinaises et les Quintinais, et veillerons à la bonne gestion de notre petite cité de caractère.

Être élu local, c'est avant tout être au service des autres ; c'est un devoir exigeant, qui appelle engagement, humilité et sens des responsabilités.

Je vous remercie. »

Sous la présidence de **M Olivier CHASTEL** élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

03 – Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **cinq** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **cinq** le nombre des adjoints au maire de la commune.

04 – Election des adjoints au Maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122- 4 et L2122- 7

Considérant que le Maire lance un appel à candidatures pour les fonctions d'Adjoint
Considérant la candidature d'Emmanuel THERIN en tant que tête de liste de la manière suivante :

Liste Emmanuel THERIN		
1	THERIN Emmanuel	Premier adjoint
2	MICHEL Astrid	Deuxième adjointe
3	PREAUCHAT Gaëtan	Troisième adjoint
4	CADIOU Marion	Quatrième adjointe
5	HYMERY Sébastien	Cinquième adjoint

Considérant que le Conseil municipal élit les adjoints parmi ses membres au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote

Après avoir procédé aux opérations de vote le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 12

La liste des adjoints conduite par Monsieur Emmanuel THERIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

05 – Lecture de la Charte de l' élu local par le Maire élu

Le Conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la Charte de l' élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du même code ;

Considérant que le maire remet également à chaque conseiller municipal une copie de la Charte de l' élu local ainsi qu'une copie du Chapitre III du Titre II – Les organes de la commune – du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal prend acte de la lecture de la Charte de l' élu local effectuée par Monsieur le Maire, et de sa remise à chaque conseiller municipal.

L'assemblée a adopté la délibération suivante :

Délibération n° 2026/03/27 (nomenclature 5.1). Election du Maire et des Adjoints

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h40.

Olivier CHASTEL, Maire de Quintin	Pauline RUEN, Secrétaire de séance
--------------------------------------	---------------------------------------

Conseil Municipal du 21 mars 2026 à 12 heures 30

Liste des délibérations

2026/03/27 5.1- Election du Maire et des Adjoints